

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 28 avril 2014

\*\*\*\*\*

N° 2014-11

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	16	L'an deux mil quatorze, le 28 avril à 10 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	9	
<b>Date de la convocation :</b>	18 avril 2014	

**Présents :** MM. ASTRUC, ASTOUL, CAMBON, DELMAS, LAMOLINAIRIE, LAVABRE, MASSAT, MOUCHARD et ROUCOLLE.

**Absents excusés :** MM. AJAS, DAGEN, BONHOMME, GARRIGUES, MASSEGLIA, MARTY et SAZY.

**Assistaient à la séance :** M. GAILLARD (Payeur Départemental),  
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Cession d'un véhicule.**

Le Président rappelle que les crédits de report prévus au BP 2014 comportent notamment un crédit de 170 000 € correspondant au renouvellement d'un camion benne (BOM) pour la compétence « collecte » assurée pour le compte de la CCTVA .

Cette acquisition s'accompagne de la cession de l'ancien véhicule acquis en 2002 (chassis RENAULT immatriculé 3930 KD 82 – benne SEMAT - lève conteneurs simple).

Pour cette cession, la Communauté de Communes voisine du Quercy Vert a fait part de son souhait de se porter acquéreur de ce véhicule pour une utilisation en véhicule d'appoint dans le cadre de la réorganisation de son service de collecte.

La proposition financière de la Communauté de Communes du Quercy Vert pour une reprise « en l'état » s'élève à 3 000 € soit un montant supérieur à l'offre proposée par la SARL BRYN spécialisée dans les Bennes à Ordures Ménagères.

\*\*  
\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de céder le véhicule concerné à la Communauté de Communes du Quercy Vert pour un montant de 3 000 TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette cession.

COPIE ADMINISTRATIVE RENDU EXECUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRESENTANT DE L'ETAT LE 30 AVR 2014

DATE DE SA PUBLICATION LE 30 AVR 2014  
Montauban, le 30 AVR 2014  
Le Président,

PREFECTURE  
DE TARN-ET-GARONNE  
30 AVR. 2014

Fait et délibéré le 28 avril 2014

Le Président,

Jean CAMBON